

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**PESSAC - Immeuble bâti sis 30 avenue Gustave Eiffel appartenant à la SCI
CONFLANS - Acquisitions - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SCI CONFLANS, est propriétaire à PESSAC d'un ensemble immobilier industriel sis 30 avenue Gustave Eiffel, cadastré HH 83 et 84 pour une surface au sol de 11 644 m² environ.

Cette propriété, construite en 1973 par IBM, se compose principalement de bâtiments d'une emprise au sol d'environ 5 500 m² abritant des bureaux, locaux de stockage et locaux techniques.

Actuellement occupés principalement par la société SERMA TECHNOLOGIES (groupe français de services en ingénierie) ces locaux devraient être libérés à bref délai car ils ne répondent plus en termes de qualité et de normes aux besoins évolutifs des services proposés par cette société.

Celle-ci envisage en effet de s'implanter dans des bâtiments à construire avenue de Magellan à PESSAC, face au Centre Hospitalier du Haut Lévêque.

La SCI propriétaire des bâtiments de l'avenue Gustave Eiffel s'est alors rapprochée de notre Etablissement pour lui en proposer la cession.

Au terme de l'instruction conduite par les services communautaires il est apparu opportun de répondre favorablement à cette offre de cession.

Ainsi pourrait être constituée une réserve foncière remarquablement située en entrée du parc du Grand Bersol, venant ainsi compléter les propriétés communautaires mitoyennes d'environ 2,6 Ha en vue de lancer l'opération de requalification et de redynamisation du secteur en question.

A l'issue des négociations avec la SCI CONFLANS un accord amiable pourrait être enregistré au prix de 4 000 000 euros recevant l'accord de France Domaine aux termes du communiqué 2012-318V0570 du 9 mars 2012, ce prix s'entendant sous la condition essentielle et déterminante que le bien soit libre de toute location ou occupation.

Le bien étant acquis en parfaite connaissance de son état « amiante » et de la probabilité d'une pollution ponctuelle des sols et sous sols pour avoir eu connaissance du rapport de

l'étude historique et documentaire établi par la Société ARCEGEE en date du 4 octobre 2012.

Il est d'ailleurs à préciser qu'une promesse unilatérale de vente est actuellement en cours de signature.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis de France Domaine n°2012-318V0570 du 9 mars 2012

VU la promesse unilatérale de cession d'immeuble en cours de signature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt stratégique pour la Communauté Urbaine de Bordeaux de maîtriser cet ensemble immobilier offert à la vente libre de toute occupation et ce dans l'optique de l'opération de requalification du secteur du Grand Bersol à PESSAC.

DECIDE

Article 1 :

L'acquisition à l'amiable de l'ensemble immobilier industriel sis à PESSAC, avenue Gustave Eiffel cadastré HH 83 et 84 pour une contenance totale de 11 644 m², appartenant à la SCI CONFLANS dont le siège social est rue Léonard à PARIS (75009), est décidée moyennant le prix de 4 000 000 euros, pour un bien libre de toute location ou occupation, et selon son état « amiante » et pollution des sols et sous sols, tel que décrit dans le rapport établi par la Société ARCAGEE le 4 octobre 2012, ce prix étant conforme à l'avis de France Domaine.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

Article 3 :

Le montant de la dépense sera imputé au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 21, Compte 2111, Fonction 8240, CRB UC 32).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président

M. JEAN TOUZEAU

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2013